

Image not found or type unknown



obtention de la nationalité française

Par **nadiaouz76**, le **03/11/2010** à **13:46**

Bonjour, je suis née à Alger en 1976. Mon père est né à Paris en 1951 mais n'a pas fait de démarches pour obtenir la nationalité française. Sa mère (ma grand-mère paternelle) a obtenu la nationalité française par réintégration il y a une dizaine d'années. Merci

Par **Domil**, le **03/11/2010** à **13:56**

Si votre grand-mère a obtenu sa réintégration c'est qu'elle avait été Française et perdu sa nationalité par mariage par exemple (et non par effet collectif lors de l'indépendance) ça montre aussi qu'elle n'était pas Française lors de la naissance de votre père donc votre père n'a jamais été Français et ne peut demander sa réintégration